

graphe polonais à Bordeaux et du marquis de Lussignac à Terrasson, pour revenir échouer piteusement sur les bancs de la police correctionnelle de Paris après avoir subi une première condamnation pour port illégal du ruban de la Légion d'honneur, esroqué 100 francs à un capitaine de dragons, couru d'hôtel en hôtel, se voyant refuser crédit dans l'un, quittant l'autre sans payer son loyer, vécu aux crochets de deux étudiants polonais et soutiré plusieurs sommes d'argent au P. Jelowski, supérieur de la mission polonaise.

Tant de pérégrinations, une existence si bien remplie nécessitaient un peu de repos. Le tribunal l'a parfaitement compris et lui a octroyé quatre mois de tranquillité qu'il passera dans une prison de la Seine.

D'après les journaux suisses, le nombre d'émigrants suisses a été en 1872 de 5,000 environ : 3,288 se sont dirigés sur l'Amérique du Nord, 1,159 sur l'Amérique du Sud, 158 sur l'Amérique centrale, 60 sur l'Australie, 14 sur l'Asie et 177 sur l'Afrique.

Nous empruntons à une communication adressée au *Messenger du Midi* par M. Lichtenstein, membre de la Société entomologique de France, de nouveaux détails qui complètent ceux que nous avons publiés dernièrement sur le *Doriphora decempunctata*.

Suivant l'auteur de la communication, la pomme de terre n'est guère attaquée en Europe que par un seul insecte, la grosse chenille du Sphinx tête de mort (*Sphinx atropos*).

Quand la culture de la pomme de terre cultivée est arrivée au pied des montagnes Rocheuses, il s'est produit à peu près le même phénomène que quand la vigne d'Europe est arrivée dans le pays du phylloxera : l'insecte de la plante sauvage s'est jeté sur la plante cultivée, plus succulente et plus abondamment mise à sa portée.

Le mal s'avance comme le feu mis à une trainée de poudre. Walsh décrit ses progrès de 1859 à 1866 et nous le montre avançant vers l'Océan, à raison de 50 milles par année. (*Practical Entomologist*, vol. 1, n° 1.) Son ami et successeur Riley suit sa marche et nous prédit son arrivée sur les côtes de l'Atlantique pour 1878. Cependant les agriculteurs des Etats-Unis, tous prévenus par leurs entomologistes, font bonne garde et paraissent avoir enrayer le mal, sur quelques points, par les arrosages au vert-de-gris.

Comme cet insecte peut fort bien nous arriver avec quelque envoi de plantes américaines, dit M. Lichtenstein, il est bon de le connaître, et, en le détruisant sur le premier champ où il se montre, on pourrait éviter ou retarder beaucoup l'invasion.

L'insecte, à l'état parfait, est un joli petit scarabée de la forme des bêtes du bon Dieu (*Coccinella*), jaune clair, avec cinq bandes noires longitudinales sur chaque élytre. A l'état de larve, c'est un var à six pattes assez replet, d'un blanc sale rosé ou jaunâtre, avec deux rangées de points noirs de chaque côté. Il dévore les feuilles de la pomme de terre au point de dénuder complètement les champs qu'il envahit. Pourvu d'ailes sous ses élytres, il vole très-bien et se transporte facilement d'un champ à l'autre.

TRIBUNAUX

AFFAIRE DES HÉRITIERS NAUDORFF CONTRE LE COMTE DE CHAMBORD. — La cour d'appel de Paris, toutes chambres réunies en audience solennelle, sous la présidence de M. Gilardin, a rendu vendredi son arrêt dans le procès intenté par les héritiers Naudorff (prétendu Louis XVII), contre M. le comte de Chambord.

Voici les principaux considérants de l'arrêt dont nos lecteurs ont connu les conditions dès avant-hier.

La cour : considérant que Louis XVII est réellement mort au Temple le 8 juin 1793; que l'acte authentique de son décès a existé, et que s'il a été détruit dans l'incendie de l'hôtel-de-Ville en 1870, il en existe des copies qui offrent les plus sérieuses garanties.

Considérant que les précautions innombrables et d'une sévérité excessive qui entouraient le Dauphin et sa sœur dans la prison du Temple, mettaient obstacle à toute évasion et conséquemment rendaient les trois substitutions d'enfants alléguées par les défendeurs absolument impossibles.

Considérant que la fraude est également manifeste relativement à la preuve tirée trois lettres du sieur Laurent; que les héritiers Naudorff n'ont pas pu nommer un seul agent sérieux ayant favorisé l'évasion du Dauphin ou les substitutions dont il est question.

Considérant qu'une preuve contradictoire et irréfutable résulte des témoignages des des sieurs Gaumain et Lasné (1834, 1837 et 1849) lesquels ont été les gardiens du duc de Normandie dans sa prison, l'ont vu mourir et ont reconnu son cadavre au moment de l'autopsie.

Considérant que, outre les preuves matérielles, il existe aussi des preuves morales résultant de l'avantage que n'aurait pas manqué de tirer le parti royaliste pendant les guerres de Vendée de l'existence de Louis XVII, avantage auquel on n'a pas même songé à cause de la certitude que l'on avait de la mort du Dauphin.

Considérant que la vie aventureuse de Naudorff en Prusse, en Angleterre et en Hollande, que ses condamnations, son empressement pour avoir fabriqué de la fausse monnaie, etc., sont incompatibles avec la qualité royale qu'il s'attribuait. Ce tableau sous les yeux on ne peut voir dans Naudorff qu'un aventurier hardi, plein d'astuce et ayant joué, avec une grande habileté que les autres prétendants, le rôle du Dauphin.

Considérant que l'acte de décès attaqué garde son caractère entier d'authenticité.

Considérant que si l'arrêt prend de telles proportions, c'est que la justice a voulu élever une barrière insurmontable aux prétentions des imposteurs et s'opposer à une usurpation de nom royal et à une falsification de l'histoire.

La cour... donne défaut contre M. le comte de Chambord, adopte les anciennes conclusions, met l'appel à néant, confirme

le jugement de 1851 qui a rejeté la demande en revendication d'état-civil de la veuve Naudorff et de ses héritiers, et les condamne à la peine de l'amende et aux dépens de l'instance.

M. Cival, gérant de l'*Avenir de la Haute-Saône*, vient d'être condamné par défaut à 40 jours de prison, 6,000 fr. de dommages-intérêts et 1,500 fr. d'amende, pour diffamation envers M. le duc de Marmier.

Variétés

Affaire de Risquons-Tout (1)

C'est bien ici le lieu d'exposer les tentatives d'agitation internationales auxquelles se livrent, vers le fin de mars 1848, le ministre de l'intérieur et ses agents.

M. Ledru-Rollin avait déjà obtenu de Lamartine, dans le manifeste aux puissances, des concessions au langage et aux habitudes révolutionnaires; par un empêtement hardi sur les attributions de son collègue, il s'efforçait ouvertement d'introduire des procédés d'action politique dans la pratique des affaires étrangères. Lamartine ne voulait ni agression ni intervention d'aucune sorte à l'égard des nations limitrophes; M. Ledru-Rollin, au contraire, sensible à la légende de la Convention et à la Directoire, prétendait frayer à la République une route à travers l'Europe, guerroyer et renverser les princes, et improviser sur nos frontières des républiques, sœurs de la nôtre.

La Pologne, l'Irlande, l'Allemagne elle-même n'offraient aux fantasmes d'invasion républicaine qu'un but éloigné et des résultats fort incertains. Il y avait, au contraire, à la porte de la France, une petite nation qui, plusieurs fois dans l'histoire, avait partagé les destinées de sa puissante voisine, ouverte d'ailleurs sur ses frontières, et qui recelait, dans certains villes, quelques foyers soigneusement entretenus de révolution européenne.

Un prince y régnait, gendre du roi Louis-Philippe. Renverser le gendre comme avait été renversé le beau-père, et constituer à Bruxelles une République à l'image de celle de Paris, voilà le rêve auquel se laissent aller quelques républicains, et, avec eux, M. Ledru-Rollin. Mais il faut entrer dans les détails pour montrer comment le ministre de l'intérieur et ses agents donnaient libre cours à leurs passions personnelles, au mépris des intentions les plus clairement exprimées, soit par le ministre des affaires étrangères, soit par le gouvernement provisoire tout entier.

La révolution belge de 1830 avait été, comme celle de Paris, un mécompte pour les républicains. L'expulsion de la maison d'Orange, les libertés nationales consacrées et étendues sous un prince populaire, le bon sens général avaient eu facilement raison de tentatives insurrectionnelles.

Il y avait cependant à Bruxelles un comité démocratique permanent, présidé par le général Mellinet, un des généraux français proscrits en 1815; dans ce comité, avaient pénétré Delescluze, Imbert, Bornstedt et d'autres réfugiés, condamnés en France et ailleurs. Le 24 février eut un écho à Bruxelles et à Gand; mais les troubles furent rapidement comprimés. En présence du mouvement insurrectionnel, le roi Léopold offrit de déposer la couronne; ses sujets le supplièrent de la conserver; il était donc acquis que la République ne comptait en Belgique qu'une infime minorité de gens sans crédit et qui ne pouvait puiser de force que dans une entente avec la révolution cosmopolite.

Le comité résolut de combiner l'émeute intérieure avec une intervention étrangère.

Un certain Spilthoorn, avocat à Gand, fut chargé de porter une adresse au gouvernement provisoire. Cette mission ostensible en cachait une autre, celle de s'entendre avec le parti avancé, de souder le ministre de l'intérieur et de préparer une expédition franco-belge en Belgique.

Pour Spilthoorn, il s'aboucha avec Imbert, commandant des Tuileries; celui-ci, qui avait passé quatorze ans à Bruxelles avec le titre de vice-président de la *Société démocratique*, ne se contenta pas d'offrir à Spilthoorn et à un autre agent nommé Delestré l'hospitalité et le vin de l'ex-roi, qui était excellent, il s'engagea à procurer des vivres aux *condottieri* de rencontre qu'on ramassait sur le pavé de Paris.

Ami de Caussidière, il réclama son aide; Caussidière donna à plusieurs reprises des bons de vivres réalisables à la mairie du huitième arrondissement et qui servirent à nourrir quelques jours les plus nécessiteux; il y ajouta un bon pour le transport gratuit par le chemin de fer du Nord. Par Caussidière, il était facile d'approcher M. Ledru-Rollin qui, d'ailleurs, ne cachait guère sa faveur personnelle pour l'expédition.

Le 24 mars, des élèves de l'École polytechnique se rendirent au ministère de l'intérieur; M. Ledru-Rollin leur dit que, comme membre du gouvernement, il ne pouvait pas encourager l'entreprise, mais que, comme homme, il l'approuvait, et il leur remit quinze cents francs. Bonne aubaine! Car cinq émissaires s'étaient mis au quêté d'argent, et n'avaient, en huit jours, recueilli que vingt francs.

La légion belge s'organisait publiquement, comme les réfugiés n'avaient rien à cacher au gouvernement provisoire ou rien à craindre du gouvernement belge. Dès le 27 février, un certain Félix Becker, de Reims, qui avait servi en 1831 sous les ordres du général Mellinet, convoqua les Belges présents à Paris, d'abord passage Rivoli, 17, puis, 21, rue de Ménilmontant, chez un Belge, marchand de vin en gros, nommé Biervacq, qui devait jouer un des rôles principaux dans l'équipée en préparation. Sur un écriteau suspendu à sa porte on voyait ces mots : *Republique belge*, avec un bonnet phrygien et un cachet rouge; sur les murs, l'expédition était annoncée par des affiches comme un spectacle de foire. Le 20 mars, Spilthoorn partit pour Gand, où il devait organiser un

mouvement insurrectionnel en correspondance avec celui de la frontière.

Le départ de la légion devait s'effectuer en deux fois, à deux jours d'intervalle; les uns entrèrent en Belgique par Quiévrain, les autres par Mouscron.

La première bande, sous le commandement d'un sieur Fosse, partit par le chemin de fer du Nord en deux convois. A Arras, il y eut une distribution de vivres; à Amiens et à Valenciennes, des soldats de l'armée veillaient à ce que personne ne descendit des trains, tandis que, sur chaque tender, des hommes armés se tenaient auprès des mécaniciens pour empêcher de faire entrer le train en Belgique. C'est ici que va se montrer l'action de Delescluze.

Dans la période des banquets, nous avons rencontré son nom, signalé son influence. C'est lui qui, par son ardente polémique dans l'*Impartial du Nord*, excita les esprits contre les libéraux dynastiques; qui, le premier, interrompit le cours de l'agitation légale pour y substituer l'agitation révolutionnaire; c'est lui qui prépara le champ sur lequel allait combattre et vaincre M. Ledru-Rollin; c'est lui, enfin, qui précipita la crise alors que M. Ledru-Rollin hésitait et délibérait encore. Contrainé de s'exiler sous Louis-Philippe, il avait vécu plusieurs années en Belgique dans l'intimité des radicaux du pays. Les projets caressés dans l'exil, l'heure lui semblait venue de les exécuter. Commissaire général des départements du Nord et du Pas-de-Calais, nommé à ce poste important sur le désir de M. Ledru-Rollin et malgré l'avis contraire du gouvernement provisoire, il trouvait une double satisfaction à engager dans ses propres voies un gouvernement républicain et à réaliser, avec les ressources du pouvoir, ses rêves et ses illusions d'exilé.

Un témoin oculaire, M. Gobert, ingénieur mécanicien sur les chemins de fer belges, a exposé le dénouement de cette première expédition et la part que Delescluze y avait prise : « Le 24 mars, dit-il, je fus envoyé à la frontière pour un service difficile. Il fallait se rendre à Quiévrain pour s'entendre avec l'autorité militaire. L'idée me vint que la station de Valenciennes était un cul-de-sac; je proposai d'entrer dans cette station, comme le convoi devait arriver la nuit, et d'y accrocher le convoi pour l'amener en Belgique. Le plan fut soumis aux ministres et obtint peu d'assentiment. Le ministre de la guerre y voyait une violation du territoire; il s'en rapporta à sa prudence. On vint nous prévenir à Quiévrain qu'un convoi arrivait; je fis les signaux d'arrêt et j'allai à sa rencontre. Je criai : « *Parlementaire!* » M. Delescluze ceint de son écharpe, et d'autres personnes se trouvaient là. M. Delescluze me dit que c'étaient des gens qui ne voulaient pas de mal, 1^{er} femmes et des enfants.

Après des pourparlers, j'obtins de M. Delescluze que j'irai chercher les deux convois dans la station de Valenciennes. J'y allai vers minuit avec deux locomotives. Le convoi parisien devait arriver à une heure, il arriva vers quatre heures. On détacha les locomotives de l'avant; j'attachai la mienne par derrière et je les poussai vers la Belgique. Ils avaient crié : *Vive la République!* ils crièrent : *A la trahison!* et sautèrent à bas du convoi.

Quand le convoi fut en Belgique, on fouilla les voitures, et l'on trouva des armes, des drapeaux, des proclamations, des munitions. On délibéra sur ce qu'il fallait faire des Français; comme on les avait été chercher en France, on ne pouvait les arrêter. On prit le parti de les renvoyer en France et de diriger sur leur domicile les Belges dont les papiers étaient en règle.

Je me chargeai d'aller dire à M. Delescluze ce qui s'était passé. En route, je trouvais les gens qui avaient sauté du convoi et qui me demandèrent ce que j'avais fait de leurs frères. Je leur expliquai la décision qui avait été prise en Belgique; ils tentèrent de me maltraiter, mais enfin je pus continuer ma route sain et sauf. J'arrivai à Valenciennes et j'allais chez M. Delescluze avec le sous-chef de la station lui dire que je venais de prendre le premier convoi. M. Delescluze paraissait très-mécontent de ce qui s'était passé. Il me dit qu'il ne m'avait autorisé à prendre à Valenciennes qu'un convoi de femmes et d'enfants; d'ailleurs, dit-il, ce se tournant vers le sous-chef de la station, c'est à vous que je m'en prendrais; je vous avais défendu de laisser sortir un convoi de la station sans mon ordre. Ces paroles me confirmèrent dans mon opinion que M. Delescluze avait voulu nous tromper et nous jouer un mauvais tour. Il n'était venu sur la frontière que pour s'assurer s'il y avait des troupes; nous avions fait tout ce que nous avions pu pour lui faire croire qu'il n'y en avait pas. Il voulait nous prendre au piège; il y fut pris.

La présence de Delescluze, les drapeaux, les proclamations, les munitions, l'irritation du commissaire lorsqu'il voit ses plans déjoués, trahissent suffisamment le caractère semi-officiel de cette première expédition. Le gouvernement n'y avait pas directement participé; mais la publicité du départ, les vivres et les wagons fournis par le préfet de police, l'intervention de Delescluze, agent du ministre de l'intérieur, constituaient une responsabilité indirecte plus regrettable encore; n'en résultait-il pas la preuve que le gouvernement voulait et n'était pas obéi; qu'un ministre ne craignait pas de trahir sa confiance, et un simple commissaire de le compromettre?

La seconde expédition n'en partit pas moins le lendemain 25 mars, en deux convois; l'un, commandé par Biervacq, à une heure de relevé; l'autre, commandé par Charles Graux, typographe, à onze heures du soir; deux élèves de l'École polytechnique accompagnaient chaque convoi. A Amiens, la municipalité fit donner du pain et de la bière. A Douai, Delescluze monta dans le train et le fit arrêter à deux lieues en avant de Lille, déclarant d'ailleurs qu'il désapprouvait l'expédition. Alors se joua cette comédie télégraphique que quelques historiens ont racontée sérieusement : Delescluze demanda par le télégraphe au ministre de l'intérieur de lui répondre par oui ou par

non si l'expédition devait avoir lieu; le ministre répondit non; mais la dépêche resta trois jours en route, ou, suivant une autre version, les brumes de l'atmosphère empêchèrent de voir les signaux (1). Delescluze aurait interprété le silence du ministère comme une approbation. En attendant, la bande resta trois jours logée à Seclin chez les habitants; chaque homme recevait 35 centimes par jour et une ration de soldat, et Delescluze ajouta 1,500 francs à la somme qu'avait déjà donnée Ledru-Rollin.

(A suivre).

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Berlin, 28 février. — La *Gazette nationale* annonce que le comte d'Arnim quittera le poste qu'il occupe à Paris et sera remplacé par le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingfurst. La nomination officielle aura lieu qu'après la clôture du Reichstag.

Berlin, 28 février. — D'après la *Gazette de Voss*, le règlement des limites diocésaines des territoires cédés à l'Allemagne (évêchés de Saint-Dié, Strasbourg, Metz et Nancy), prévu par l'article 6 du traité de Francfort du 10 mai 1871, est examiné de nouveau par le gouvernement impérial.

Londres, 28 février. — Le procès Tichborne est terminé. L'appelant, reconnu coupable de parjure et de faux témoignage, a été condamné à 14 ans de tra vaux forcés. Cet arrêt a produit dans l'assistance une grande émotion.

Bucharest, 28 février. — La chambre a voté huit millions pour la construction de casernes et autres édifices militaires.

Pesth, 28 février. — Le conseil des ministres a résolu de donner sa démission.

COMMERCE

AVIS DIVERS.

ALEXANDRIE, 26 fév. — Cotons : Marché calme. On cote comme suit c. et fret : middling 6 1/2 d.; mid. l. fair 7 3/4 d.; fair 8 3/8 d.; fully fair 8 3/4 d.; good fair 9 3/8 d.; lully good fair 10 1/4 d.; good 11 à 11 1/2 d.; fine 12 1/2 à 13 1/2 d.; coton blanc rare et demandé; fair 8 3/8 d.; fully fair 8 3/4 d.; good fair 9 1/8 d.; lully good fair blanc 9 1/2 d. Sur délivraison soutenu; sur nov. 9 3/8 d. fr. à bord. Recettes de la semaine 60,000 cantares contre 50,000 cantares l'an dernier pendant la même semaine correspondante. Expéditions de la semaine 9,000 balles.

ANVERS, 18 février. — Laines : On a vendu aujourd'hui 33 b. laine en suint de la Plata.

Cotons : Les 60 balles coton Sorocaba, renseignements hier, par suite d'une erreur d'impression au prix de fr. 60 ont été payés fr. 90. Cette vente, au reste, avait déjà figuré dans le journal du 25 de ce mois, sous la dénomination de coton Santos.

HAVRE, 26 fév. — Cotons : Calmes, prix fermes. Ventes 200 balles, très ord. Louisiane disp. fr. 98.50 à 99. très ord. Louisiane supérieur fr. 96.50, dito dito smars fr. 86, dito dito smois suivant fr. 97, fair Oumra chargeant fr. 65.50 à 66. Marché ferme ce soir. Les ventes de la journée se sont élevées à 700 balles. Les sortes Surate ont des cours irréguliers. Low middling George par navire en charge fr. 95.50 le 50 kil.

Laines : Marché ferme. On a vendu 200 balles de fr. 230 à 255 pour Montevideo en suint et de fr. 180 à 210 pour Buenos-Ayres en suint. Même fermété ce soir; 30 balles ont été vendues de fr. 205 à 215 pour Buenos-Ayres en suint et fr. 180 pour Afrique en suint.

PREMIÈRE COMMUNION

Librairie Alfred REBOUX
Rue Nain, 1, Roubaix.

GRAND ET BEAU CHOIX
DE

Livres de Prières, Images, Chapeliers
SERVILLES, ETC.

Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE
A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant
Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.
3681

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, gripes, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phlogose, toux, asthme, écoulements, écurdements, oppression, congestion, névrose, insomnies, métrorrhée, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous états de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plouk, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

(1) On sait que, à cette époque, le télégraphe électrique n'était pas en usage. On voyait encore dans ces dernières années sur l'église Saint-Eustache et sur l'une des tours de l'église Saint-Sulpice les appareils sémaphoriques qui servaient à la transmission des dépêches.

Cure N° 48,614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, batement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.
Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revaléschiere*.
Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements* Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.
Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.
Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'ils n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revaléschiere*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revaléschiere chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 centimes ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. (*franco*). — Dépôt chez MM. COILLE, pharmacien et MORELLE BOUGGEOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du HARRY et Co, 26, place Vendôme à Paris. 4095 c.

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS
facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.
DENTS et DENTIFIERS, système américain

SANS RESSORTS
Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE
66, rue d'Angletierre, LILLE

Nouvelle Encre

J. Gardet à Oignies
moins de coût, mieux prise
Les plumes, n'importe quel point
Nouvelle Encre violette noire
appartient à moi après l'écriture,
chez tous les Papeteries.

Dépôt à la Librairie Alfred Reboux.

BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER

| VALEURS | Coture | Cl. préc. | Baisse | Haute |
|-----------------|---------|-----------|--------|-------|
| A TERME | | | | |
| 3 0/0 | 58.95 | 59.00 | 0.05 | 0.05 |
| 5 0/0 1871 | 93.15 | 93.35 | 0.20 | 0.20 |
| 5 0/0 1872 | 93.15 | 93.35 | 0.20 | 0.20 |
| B. de France | 38.90 | 38.95 | 0.05 | 0.05 |
| B. de Paris | 1960 | 1967.75 | 0.25 | 8.75 |
| Est | 800.00 | 797.50 | 2.50 | 0.00 |
| Lyon | 287.50 | 286.25 | 1.25 | 0.00 |
| Midi | 512.75 | 512.50 | 1.25 | 0.00 |
| Nord | 495.00 | 495.00 | 0.00 | 0.00 |
| Orléans | 881.25 | 880.00 | 1.25 | 0.00 |
| Océans | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Gaz | 1007.50 | 1007.50 | 0.00 | 0.00 |
| Suez | 841.25 | 842.50 | 1.25 | 0.00 |
| 5 0/0 Italien | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Espagnol | 735.00 | 737.50 | 2.50 | 0.00 |
| Lombards | 422.50 | 423.75 | 1.25 | 0.00 |
| Autrichiens | 61.87 | 61.65 | 0.22 | 0.00 |
| Foncier | 347.50 | 352.50 | 5.00 | 0.00 |
| Mobilier | 333.75 | 333.75 | 0.00 | 0.00 |
| Générale | 718.75 | 718.75 | 0.00 | 0.00 |
| COMPANT | | | | |
| 3 0/0 | 58.95 | 58.90 | 0.05 | 0.00 |
| 5 0/0 libéré | 93.20 | 93.40 | 0.20 | 0.20 |
| 5 0/0 non-lib. | 93.20 | 93.40 | 0.20 | 0.20 |
| 4 1/2 0/0 | 86.25 | 86.10 | 0.15 | 0.00 |
| Morgan | 524.00 | 523.00 | 1.00 | 0.00 |
| Ville 1869 | 289.50 | 290.00 | 0.50 | 0.00 |
| 1871 | 257.00 | 258.00 | 1.00 | 0.00 |
| Obl. 3 0/0 Est | 269.75 | 270.00 | 0.25 | 0.00 |
| » Lyon | 287.00 | 287.50 | 0.50 | 0.00 |
| » Midi | 275.00 | 275.00 | 0.00 | 0.00 |
| » Orléans | 278.75 | 277.00 | 1.75 | 0.00 |
| » Vendé | 242.50 | 242.00 | 0.50 | 0.00 |
| Orléans à Ch | 230.00 | 230.00 | 0.00 | 0.00 |
| Orl. Rouen N. | 200.00 | 218.75 | 18.75 | 0.00 |
| (Sud) | 195.00 | 195.00 | 0.00 | 0.00 |
| BANQUE | | | | |
| 3 0/0 Esp. Int. | 1511/16 | 16 1/8 | 0.00 | 7/16 |
| 30/0 Esp Extér | 1814/16 | 19.00 | 0.00 | 5/16 |
| 5 0/0 Turc | 40 5/16 | 40.10 | 0.02 | 0.00 |
| 50/0 Péruvien | 60 1/2 | 60 1/8 | 3/8 | 0.00 |
| Immobilier | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

| MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT, | | | |
|-----------------------------|----|----|------|
| Or en barre à 1000/000 | 19 | 19 | 0.00 |
| 1/2 lb. 988 fr. 45 | 19 | 19 | 0.00 |
| 1/4 lb. 988 fr. 45 | 19 | 19 | 0.00 |
| A. en barre à 1000/000 | 15 | 15 | 0.00 |
| 1/2 lb. 988 fr. 45 | 15 | 15 | 0.00 |
| 1/4 lb. 988 fr. 45 | 15 | 15 | 0.00 |
| | | | |